



la CGT

Impôts Trésor

Corse du Sud

COMPTE-RENDU DU CHS DU 11 DECEMBRE 2009

- Ordre du jour :
- Adoption du procès-verbal du CHS du 23 juin 2009 (en pièce jointe)
 - Point Budget
 - Formations
 - Document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Travaux des directions
 - Rapport de visites de postes
 - Questions diverses

La délégation CGT a lu une déclaration liminaire (cf notre site <http://www.tresor.cgt.fr/2a/spip.php?article219>) pour dénoncer le non-remplacement du médecin de prévention depuis plusieurs mois (+ de 9 mois) dans un contexte de pandémie de grippe H1N1 et de PCRA (Plan Concerté de Restructurations Aggressives). En l'absence de candidature à ce poste, une convention pourrait-elle être passée avec un médecin sur place ? Il nous est répondu qu'il n'existe pas de médecin du travail (qualification indispensable pour remplir ce rôle) dans le département, qu'il existerait d'autres CHS orphelins de leur médecin mais que ce dysfonctionnement va à nouveau être signalé. Nous faisons remonter de notre côté cette situation à nos instances nationales.

Depuis la tenue du CHS les représentants CGT se sont adressés au au Centre de Médecine du Travail pour les entreprises situé à Ajaccio (il en existerait aussi à Porto-Vecchio), et ont saisi le Président du CHS afin que le comité adresse une demande de convention à ce centre. Si cette convention pouvait effectivement se concrétiser ce serait une solution à notre problème.

Point budgétaire :

Tous les crédits ont été consommés (cf annexe 1)

Formations

Il a encore une fois été souligné l'absentéisme à ces actions de formation.

Une des causes de désistement est la préférence accordée à une formation professionnelle proposée par la direction, il est donc proposé d'insérer ces formations CHS dans les calendriers directionnels, d'autant plus que certaines de ces actions de formations sont obligatoires pour la sécurité des salariés, et répertoriées comme telles au Document Unique.

Elles pourraient d'ailleurs être proposées au titre de la formation professionnelle lors des entretiens d'évaluation.

La délégation CGT propose que des formations puissent être dispensées pour les agents du Sud (secteur Porto-Vecchio), et cite le cas d'une collègue des Douanes blessée dans un accident de voiture alors qu'elle se rendait à une formation. Cette proposition est retenue à condition bien sûr qu'il y ait des participants à cette formation.

Les formations sont-elles en nombre suffisant et toutes les demandes d'inscription à une formation sont-elles satisfaites ? Oui... mais pas toujours !

En fait les problèmes de désistement de dernier moment font que les places vacantes à un stage peuvent laisser croire que toutes les demandes ont été satisfaites alors que ce n'est pas forcément le cas.

Et pour mémoire une 2^e formation aux risques routiers avait été proposée et inscrite au budget lors d'un précédent CHS pour satisfaire les demandes.

Document Unique

La direction du Trésor n'a toujours pas produit le sien (trop compliqué car beaucoup de sites... En patientant encore un peu cela ne sera plus le cas !), ce qui est dommageable surtout en cette période troublée de restructurations.

Le groupe de travail semble-t-il a eu du mal à se réunir, les représentants CGT proposent de relancer la dynamique, au besoin en l'élargissant à d'autres personnes, pour mémoire nous avons demandé que les représentants en CHS puissent y être associés, ce qui semble tout de même légitime pour un document sur les risques professionnels !

Nous relançons d'ailleurs par courrier notre direction sur ce point.

Le DU des Douanes a été approuvé, dans l'intérêt des personnels il commencera d'être mis en œuvre dès le début de l'année 2010, bien que devant être aussi approuvé par le CHS de Haute-Corse en raison de sa spécificité régionale.

Le DU de l'INSEE a aussi été approuvé, bien que nous nous interrogeons sur le refus des organisations syndicales d'y participer, les agents ont été associés à l'élaboration de ce document qui a porté essentiellement sur les risques psycho-sociaux liés aux restructurations et aux interrogations légitimes sur la viabilité de cette direction.

VII Visites de postes effectuées par l'Inspecteur Hygiène et Sécurité à la Trésorerie principale d'Ajaccio, au DI et au CDI de Porto-Vecchio

TP : depuis la visite de janvier certains travaux ont été effectués, d'autres non en raison du départ programmé des locaux

DI : beaucoup de dysfonctionnements signalés

CDI de Porto-Vecchio : recommandations prises en compte dans travaux du futur SIP

Développement durable : récupération du papier et des cartouches sur les sites

A venir : obligation de diagnostic et d'audit en matière d'économies d'énergie

Il est rappelé aux directions que les questions posées par le Comité sur les sites ne sont pas facultatives ! Par exemple on ne sait toujours pas si certains sites sont accessibles aux personnes handicapées...

Travaux DI Plateforme CHORUS

Plateforme interministérielle regroupant toutes les administrations sauf la Justice, la Défense et l'Education Nationale, dont il nous est dit qu'elle a été voulue par le Préfet pour garder les emplois en Corse.

Surface de 1800 m², prévue pour 37 agents, à terme 25.

Sanitaires en nombre insuffisant, mais création d'un coin détente repas : il va falloir choisir l'ordre de priorité de ses besoins naturels !

Travaux Porto-Vecchio

En prévision du futur SIP des travaux sont programmés au CDI de Porto-Vecchio de fin décembre à mi-mars 2010 pour accueillir les agents de la Trésorerie

A notre question sur la surface par agent, la réponse donnée est de 15 à 17 m².

Un local détente et repas est créé, ce qui est positif puisqu'il n'existait pas, mais il faut tout de même rappeler que c'est un droit des agents de pouvoir en bénéficier sur leur lieu de travail ! Et ce n'est certes pas cette « avancée » qui fera passer la pilule des SIP !

Travaux CDI Cuneo

A la présentation des plans, la CGT soulève l'objection que l'espace dévolu aux agents de la CP se trouve isolé et qu'ils seront de plus obligés de se frayer un chemin dans le hall public chaque fois qu'ils voudront prendre une pause ou simplement se rendre aux toilettes ! Mais ces considérations doivent être trop triviales pour nos directions...

Nous soulignons encore une fois l'insuffisance de ces locaux en termes d'accueil, à la question concernant le nombre d'agents devant intégrer le site, le CSTP (Trésor Public) répond sans l'ombre d'une hésitation : « A terme, les agents de la Rural... »

Lapsus ? Extra-lucidité ? Provocation ?

La CGT s'est insurgée contre cette affirmation qui résolument ne prend pas en compte ni l'opposition des syndicats qui ont proposé d'autres pistes, ni l'opposition des personnels qui ont majoritairement signé la pétition pour trouver un site plus adapté que Cuneo, ni l'avis des élus (cf nos compte-rendu audiences Mairie et Conseil Général en ligne sur notre site), renforcé depuis mardi 15 décembre par le vote unanime de l'Assemblée de Corse.

Avis du CHS concernant le SIP de Sartène

Il est demandé au CHS d'émettre un avis sur le SIP de Sartène :

l'avis des organisations syndicales prévalant dans le cadre du CHS, l'avis du CHS a bien entendu été défavorable pour 2 raisons :

En CTPL les organisations syndicales ont voté contre la création du SIP !

Et cet avis est d'autant plus justifié compte tenu des locaux notoirement insuffisants et de la désorganisation notoire qui a présidé à la mise en place de ce SIP.

Questions diverses :

Annnonce de création d'une cellule compétente en matière de discrimination qui fonctionnerait sur le principe de la HALDE. A suivre.

Dates des commissions CHS :

Registres Hygiène et Sécurité le 26 janvier 2010

Formations le 26 janvier

Evolution des risques professionnels le 4 février

Budget le 16 février

Représentants CGT : Olivier PASCAL-CANAZZI (IMPÔTS)
Carole HERBIN (TRESOR)

Fabienne COLONNA DE LECA (TRESOR)
Frédéric LASSUS (DOUANES)